

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Tarn

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérrou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D05-06 12 2022  
Convocation : 28 11 2022

#### Comité Syndical du 06 12 2022

**Objet : Demande de subvention pour l'opération « animation territoriale espace rural » à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Département du Tarn – année 2023.**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	18
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

#### Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline, SOULIE Christiane

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VIGROUX Didier, DOUZIECH Florent, BRIERE Alex, BOHERE Jean-Christian

#### Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe

Absents Excusés : AZAM Rolande, VALIERE Jean-Paul, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, BONNET Michel, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

**Le président expose l'intérêt de maintenir une animation territoriale de l'espace rural pour remplir les objectifs de gestion intégrée de l'eau sur son territoire.**

Les bassins du Cérrou et de la Vère couvrent une superficie de 825 km<sup>2</sup> pour 84 communes et 40 000 habitants. Dans ce territoire rural, l'agriculture, richesse économique et patrimoniale indiscutable, est intimement liée au domaine de l'eau, comme source potentielle de pollution, comme utilisatrice de la ressource, comme source potentielle de perturbation du milieu et par son impact sur l'occupation du sol des versants et dans les zones inondables.

Dans le cadre du présent contrat de rivière l'élaboration et l'animation d'un volet agricole est nécessaire afin de permettre la continuité et le développement des actions déjà mises en place ainsi que de pérenniser les évolutions faites. Dans ce cadre des territoires d'actions prioritaires ont été ciblés pour y développer des programmes d'actions renforcées dans le but de reconquérir le bon état des masses d'eau.

**Le président propose de solliciter les aides, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et du Département du Tarn pour assurer cette opération.**

Le Président propose de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers.

Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

**Plan de financement :**

Mission "animation territoriale de l'espace rural"		montant en €
	<b>Estimation</b>	<b>80 000</b>
<b>Partenaires</b>	Participation sollicitée	
Département du Tarn	10%	8 000
Agence de l'eau Adour Garonne	70%	56 000
Auto-financement syndicat	20%	16 000
	<b>Total</b>	<b>100%</b>
		<b>80 000</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- **Décide**

- de valider l'opération présentée
- que le syndicat mixte de rivière Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h00

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CÉROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : ...12/12/2022.....

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/12/2022.....